

À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

(à propos d'absinthe)

par Pierre LEPAGE

Au soir du 31 juillet 1914, en revenant du cimetière de Saint-Raphaël, où il était allé se recueillir un moment sur la tombe de son épouse décédée quelques jours auparavant, le général Gallieni trouva à *La Gabelle* un télégramme urgent remis par le receveur des Postes Télégraphes et Téléphones : le Gouvernement le rappelait sans délai à Paris.

Gallieni a conté cet épisode dans une lettre à son ami le général Weich : « *Tout est fini, et ma chère femme s'est éteinte sans souffrance, entourée de nous tous. Nous allions imaginer une nouvelle vie de calme, de tranquillité, dans notre Gabelle. Je suis tout désemparé. Elle tenait une très grande place dans ma vie, dans notre vie. Mon cher ami, je n'ai pas eu le courage d'aller te voir tant ma plaie au cœur saigne encore. Mais comme me l'a dit le Président de la République, mon deuil personnel doit disparaître devant le salut du pays ; je suis nommé adjoint de Joffre et son successeur éventuel. J'ai demandé à rester quelque part à sa portée, mais on a préféré me conserver ici provisoirement. Remarque que les Allemands font la manœuvre que j'avais imaginée en mars dernier* » (5 août 1914).

On sait le rôle déterminant de Gallieni dans la genèse de la contre-offensive victorieuse de la Marne et dans la conduite de son armée de Paris. Sur cette épopée légendaire, nous ne nous étendrons pas, non plus que sur la controverse qui opposa, et oppose encore quelquefois, les historiens tenants de Joffre et ceux de Gallieni. La capitale sauvée de l'invasion grâce à son gouverneur militaire, la politique reprit bientôt ses droits. Gallieni fut tenu éloigné du front et laissé dans l'inaction ; il semble que le commandement d'une armée en Alsace lui ait été promis. Mais cette promesse ne se concrétisa pas, probablement sous une pression des officiers du GQG, et le gouverneur militaire de Paris, qui s'ennuyait ferme dans un rôle subalterne, laisse deviner son amertume dans une lettre adressée à l'intendant général Lallier du Coudray. Au total, l'année 1915 fut plutôt terne, aussi bien pour Gallieni, que pour Joffre empêtré dans une impuissante stratégie de "grignotage" sur l'ensemble des fronts. De cette année de guerre Louis Madelin devait écrire qu'elle fut la plus accablante.

A la fin du mois d'octobre, le ministre de la Guerre, Millerand, dut céder la place à l'occasion d'un remaniement ministériel. Aristide Briand, homme de consensus, constitua un gouvernement d'union nationale, qui ne comptait pas moins de neuf



(Photo H. Manuel.)

GÉNÉRAL GALLIENI

Gallieni dans son bureau du ministère de la Guerre. Janvier 1916

Frontispice de **LE GÉNÉRAL GALLIENI**, de Judith Cladel
 Librairie militaire Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1916

(Bibliothèque municipale de Fréjus)



anciens présidents du Conseil et « illustres vieillards ». Il offrit le poste de ministre de la Guerre au général Joffre qui le déclina. Le rusé Catalan avait discerné le danger : « *Parmi dix généraux, il y a au moins neuf mauvais ministres, par exemple, moi je ne tiendrai pas une seule séance devant les Chambres* ». « *Mais alors, quel est le dixième ?* » demanda Poincaré. « *Gallieni, c'est un grand organisateur* » répondit Joffre sans hésiter. Bien que « *n'ayant jamais fait de politique* », Gallieni accepta à son corps défendant, mot approprié à son état de santé et au « mal secret » qui devait bientôt l'emporter. Hélas ! En se dévouant une fois encore, il ne prit pas la mesure du labeur écrasant qui l'attendait rue Saint-Dominique. Dans cet exercice périlleux, Gallieni montra d'emblée ses sentiments républicains et sa bonne volonté en déclarant devant les députés : « *Je suis aux ordres de la Chambre. Je demande simplement le temps d'obtenir du général en chef les renseignements nécessaires afin que je puisse répondre de façon complète aux questions qui me sont posées* ». L'Assemblée, sous le charme, applaudit le nouveau ministre de la Guerre.

Gallieni, aborda les premiers débats avec aisance. S'il répondit avec pertinence aux questions des parlementaires en matière de crise de l'aviation militaire ou d'abus des réquisitions, il se trouva en difficulté le 1^{er} février 1916, lorsqu'il dut répondre à trois interpellations de parlementaires méridionaux relatives « *aux débits de boissons, cafés, bars, restaurants, casse-croûtes et autres établissements similaires* ». La loi du 15 mars 1915 avait prohibé la fabrication, la circulation, la vente en gros et en détail de l'absinthe et de liqueurs identiques. L'absinthe ! *Artemisa absinthium*, la fée verte, la muse des peintres, « *ce mythe qui oublie la face noire de l'alcoolisme pour ne laisser la place qu'au rêve* ». En privant les liquoristes et les débitants de boissons de revenus confortables, l'interdiction par la loi de l'absinthe, dont l'appellation est tchernobyl en ukrainien, avait suscité de violentes réactions au sein de la profession que des parlementaires voulaient relayer au Palais-Bourbon ou au Sénat. Gallieni, un ascète, connu pour ne boire que de l'eau, à peine du vin de ses vignes fréjussiennes, avait signé plusieurs arrêtés contre l'alcool qui réveillèrent les passions des commerçants ulcérés. Une consigne applicable au 1^{er} janvier 1916 avait été placardée sur l'ordre du général d'Amade, inspecteur des troupes des 14^e et 15^e régions militaires. Elle provoqua l'ire des débitants de boissons provençaux qui alertèrent leurs députés¹.

La lecture des Annales parlementaires portant sur ce sujet, dont nous reproduisons les échanges les plus significatifs, est particulièrement édifiante.

¹ Le Var arrive en tête des départements pour la consommation de l'absinthe, d'après les statistiques de 1907, avec 2 litres et demi du breuvage pur par an et par habitant (3 litres à Marseille). (Journal *Le Var*, 7 mars 1909).

Séance du 1^{er} février 1916. Présidence de M. Paul Deschanel.

- **M. Bouisson** (Bouches du Rhône) : Il ne s'agit pas du tout d'entraver par cette interpellation la lutte contre l'alcoolisme (très bien ! très bien !). Je me propose de démontrer en très peu de mots que les diverses circulaires, toutes contradictoires, prises par les commandants de régions pour réglementer l'accès des cafés, restaurants et débits de boissons aux permissionnaires n'ont qu'un résultat, c'est d'être sinon ridicules, pour le moins inutiles et dangereuses... S'il ne s'agissait que des troupes de garnison, je ne serais pas à la tribune pour protester... J'estime avec mes nombreux amis qui ont signé mon ordre du jour que de huit heures du matin à cinq heures du soir les troupes de la garnison ont autre chose à faire que d'aller traîner dans les cafés. Mais pour les permissionnaires lorsque après avoir passé un an ou quinze mois au front vous accordez 4, 5, ou 6 jours de permission à nos poilus et à nos officiers, il est vraiment excessif d'exiger d'eux qu'ils restent dans la rue, exposés à la pluie, à tous les temps, sans pouvoir entrer dans un café.

Le député, après avoir rapporté l'exemple de plusieurs brimades, cite le cas d'un général anglais arrivé à Marseille qui, après une traversée mouvementée et pénible, fut malade, entra dans un restaurant et se fit expulser par une patrouille parce que « ce n'était pas l'heure ». Il a déposé une plainte auprès des autorités.

- **Voix au centre** : Les Anglais en font autant dans la zone des armées.
- **M. Bouisson** : Oui, mais ici nous ne sommes pas dans la zone des armées !
- **M. Cadenat** (Bouches du Rhône) : Dans la zone des armées on donne de l'alcool aux soldats et vous pouvez vous féliciter qu'ils en boivent parce que ainsi, ils ont plus de force pour monter à l'assaut.
- **M. Bouisson** : En ce moment, je parle de la zone de l'intérieur, et j'envisage exclusivement le cas des permissionnaires et je ne vise pas les troupes de la garnison. Je m'adresse, monsieur le ministre, à votre clairvoyance et à votre loyauté. Vous interdisez la vente de l'alcool dans les débits de boissons. Or, de deux choses l'une : ou vous faites respecter votre interdiction, et alors quels inconvénients voyez-vous à ce que des permissionnaires aillent de temps en temps dans un café pour y consommer des boissons hygiéniques (vin, cidre, poiré, ou spiritueux titrant moins de 23 degrés), ou vous êtes incapable de la faire respecter et il faut prendre d'autres mesures. Savez-vous que vous favorisez l'alcoolisme par vos circulaires ? (très bien ! très bien ! sur les bancs à gauche). Voici comment : les permissionnaires savent qu'ils ne peuvent aller au café, et quand ils viennent dans le Midi - vous êtes du Midi monsieur le ministre - que voulez-vous qu'ils fassent à Marseille de huit heures du matin à cinq heures du soir ? Lorsque vous étiez gouverneur de Madagascar, et que vous nous faisiez l'honneur de votre visite à Marseille, vous faisiez comme nous, vous passiez

une heure à la terrasse d'un café, sur la Canebière. Voilà l'extrême faveur que nous vous demandons d'accorder à nos permissionnaires, pour leur permettre de se retremper un peu, pendant quelques jours, dans la vie normale qu'ils menaient avant la guerre, la faculté de jouer avec des amis ou des parents et de passer un moment au café. Prenez garde, monsieur le ministre de la Guerre, aux conséquences fâcheuses de vos mesures. Vous interdisez aux débitants de boissons de servir de l'alcool aux militaires, mais ce que vous ne pouvez interdire c'est la vente de cet alcool par litre chez un épicier ou chez un liquoriste (vifs applaudissements !). Les militaires peuvent donc impunément acheter du cognac et autre liquides. Ils se réunissent par quatre ou cinq, louent une chambre, et consomment cet alcool dans des chambres meublées. Il y a pis, et c'est plus grave. Au lieu d'aller seuls dans ces chambres meublées, ils y sont attirés par des femmes publiques ! Jamais certaines maisons publiques n'ont été plus prospères, et je n'ai pas besoin d'insister davantage sur le double danger de ces fréquentations par nos soldats. (vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs)

Et maintenant, je dois à la Chambre quelques explications sur les incidents de Marseille. Ces incidents, Messieurs, ont été exagérément grossis. Vous connaissez les populations du Midi. Vous savez que quelquefois nous exagérons un peu, que nous sommes tous plus ou moins exubérants. Vous savez aussi que nous avons tous le cœur sur la main et que nous sommes toujours animés par des sentiments généreux (très bien ! très bien !). Nous sommes du pays du soleil, de la mer bleue, du pays où l'on a la joie de vivre, du pays où l'on crie beaucoup, mais aussi où l'on est accueillant et hospitalier. Nous sommes des exubérants. Eh bien ! Messieurs, il semble que le haut commandement s'est plu à énerver cette population du pays provençal, et cela sans utilité, pour le plaisir... Le général Servières, ex-commandant de la 15^e région, a fait des mécontents assez longtemps, on s'est plaint de lui, mais il s'était adapté et sa rigidité des premiers jours avait fait place à un peu plus de souplesse et à une compréhension plus claire, plus exacte des usages et des besoins locaux. Vous avez eu, monsieur le ministre de la Guerre, la malencontreuse idée de nous envoyer là-bas le général d'Amade, inspecteur des 14^e et 15^e régions.

- **M. Cadenat** : Relevé de son commandement sur deux fronts !
- **M. Bouisson** : Une conférence a eu lieu entre le préfet, le général Servières, le général Bernard et le général d'Amade, pour justifier son nouvel emploi. Ce dernier a voulu réglementer l'accès des permissionnaires aux débits de boissons par une nouvelle circulaire. Le général Servières, d'accord en cela avec le préfet qui connaît admirablement la population qu'il administre, s'y est refusé. On a aussi fait valoir que les patrouilles qui appréhendent les militaires à l'intérieur des cafés sont cause de désordres. Qu'a fait le général d'Amade ? Il a pris un morceau de papier, il a rédigé de sa main la circulaire dont je vous ai donné lecture et il a signé... Servières.(exclamations !)

- **M. Guichard** (Vaucluse): C'est un faux, alors !
 - **M. Bouisson** : Le général Servières a dit au général d'Amade : « je suis un assez grand garçon pour signer moi-même un arrêté, il suffit que vous m'en donniez l'ordre ». Et pour sa satisfaction personnelle, il a exigé qu'à côté de sa signature figurât celle du général d'Amade. Le lendemain celui-ci partait pour Paris, et le surlendemain le général Servières était déplacé ! Ainsi, les débitants de boissons se trouvaient dans un état d'esprit que vous comprendrez facilement et qui n'était pas de nature à calmer leurs craintes. Vous leur faites payer l'imposition, il faut aussi qu'ils payent leurs contributions, la patente, la licence. Lorsqu'un emprunt est émis, ils sont sollicités. On fait appel à leur patriotisme. À Marseille, ils ont souscrit plus d'un million. Puis le lendemain on prend une circulaire interdisant à ces débitants de recevoir les permissionnaires de huit heures du matin à cinq heures du soir !
 - **M. Deshayes** : Ils paient aussi pour servir leur solde aux généraux ! (applaudissements).
- M. Bouisson** estime qu'il y aura unanimité pour reconnaître « qu'il faut être plus large ». Et il conclut son intervention en protestant contre un *factum* immonde intitulé *Pro Patria* qui met en cause le XV^e corps d'armée . « Le XV^e Corps s'est comporté sur le front comme tous les autres corps de France, c'est à dire de façon héroïque. C'est lui qui arrive le deuxième ou le troisième dans les citations à l'ordre du jour de l'Armée. Vous savez tous que c'est cette affaire du XV^e Corps qui a tué notre collègue Chevillon. Il a dit en sortant de la tranchée : vous allez voir comment on meurt dans le XV^e Corps d'armée ».
- **M. Abel** (Var) : Nous ne laisserons jamais passer une occasion de protester contre l'accusation abominable qui a été portée contre certains régiments du Midi, ne poussez pas plus avant la lecture de ce triste document.
 - **M. le Président** : La parole est maintenant à M. François-Fournier.
 - **M. François-Fournier** (Gard): Je proteste contre les mesures prises par les autorités militaires à l'égard des permissionnaires blessés. L'interdiction faite aux blessés et aux malades ne s'explique pas. Car un homme blessé au bras ou à la jambe et qui ne souffre nullement de l'estomac n'éprouverait aucun inconvénient d'entrer dans un établissement pour se reposer et y faire sa correspondance. Il est clair que chez nous dans le Midi, on ne boit pas d'alcool, hormis quelque peu d'absinthe, laquelle est supprimée aujourd'hui. Vous devez donc être tranquille en ce qui concerne l'alcoolisme dans le Midi. Cette interdiction donne libre cours à l'arbitraire et au favoritisme. Ces mesures sont prises en vertu de la loi du 8 août 1849 qui a fait passer dans les mains de l'autorité militaire les pouvoirs détenus auparavant par l'autorité civile... Mais nous n'avons plus affaire aux soldats mercenaires du temps passé. Ce ne sont pas quelques professionnels qui se sont dressés pour la défense de la patrie. C'est l'universalité des citoyens valides de notre pays qui s'est dressée contre les barbares du nord, pour la défense de la liberté et de la civilisation. En

prenant la parole dans ce débat, en m'élevant contre la restriction prise contre les débitants de boissons et contre la liberté de nos militaires, je prends aux yeux de certains, figure de défenseur de l'alcoolisme.

- **M. Barthe** (Hérault) : L'Académie de médecine vous connaît autrement. (rires)
- **M. François-Fournier** : Je défends cette thèse que tant qu'un produit est en vente dans le commerce, tant il peut être acheté ou vendu. Vous n'avez pas le droit d'interdire par des moyens obliques, à une catégorie de citoyens, d'acheter ou de revendre ce produit. Si vous voulez faire œuvre utile, loyale et sincère, décidez que tous les alcools dépassant 23 degrés sont nocifs et qu'ils ne se trouveront plus dans le commerce. Appliquez à l'alcool la même règle que vous avez appliquée au blanc de céruse, à l'opium, à la cocaïne et que vous venez, à tort ou à raison d'appliquer à l'absinthe. Si vous êtes de sincères et loyaux antialcooliques, comme nous le sommes, dites comme nous : supprimons l'alcool s'il dépasse le degré voulu et laissons-le aux officines des pharmaciens.
- **M. Barthe** : Comme pharmacien, je n'accepte pas...
- **M. François-Fournier** : Il est une réflexion qui me vient à l'esprit. Il me semble tout de même que l'on fait offense à ce pays, à ces générations qui sont sous les drapeaux et qui luttent si vaillamment pour le salut de la France, lorsqu'on vient leur dire : avant la guerre vous n'étiez que des alcooliques, des piliers de cabaret, et il faut que nous profitions de la guerre pour empêcher désormais, lors de votre retour, que vous redeveniez des alcooliques et surtout que votre descendance le devienne. Eh bien ! Je crois que vous faites réellement offense à ces hommes valeureux qui ont montré qu'ils étaient les plus vaillants soldats que la France ait jamais portés. Je fais appel, monsieur le ministre, à vos sentiments généreux, de soldat...
- **M. Bernard Cadenat** : Inscrit en qualité de troisième interpellateur, je renonce à prendre la parole. Je préfère laisser parler monsieur le ministre.
- **M. le Président** : La parole est à monsieur le général Gallieni, ministre de la Guerre.
- **M. le général Gallieni** : Messieurs, j'étais avisé, il y a quelques semaines, que la tenue des troupes à Marseille laissait beaucoup à désirer. Non seulement les soldats de passage, mais aussi les soldats de la garnison encombraient les débits de vins et de liqueurs et, conséquence inévitable, les cas d'ivresse et d'indiscipline se multipliaient. (interruptions sur divers bancs)
 Ces renseignements me parvenaient à la fois de personnes appartenant à l'Armée, mais aussi d'autres, qui cruellement frappées dans leurs affections, étaient peu disposées à admettre qu'un semblable laisser-aller de nos soldats ne soit pas réprimé par leurs chefs.
 Comme vous le savez, le XV^e Corps, auquel je suis heureux de rendre ici un hommage public (applaudissements prolongés) et que le commandant en chef m'a encore signalé, il y a peu de jours pour la conduite brillante à de récentes

actions sur le front, le XV^e Corps, dis-je, a subi des pertes sérieuses depuis le début des hostilités... Beaucoup de personnes dont les parents ou les fils sont tombés ne pouvaient comprendre cette affluence de nos soldats dans les débits de boissons. Ils ne pouvaient comprendre d'avantage qu'on voie à Marseille ces lieux publics illuminés, alors que leurs pensées allaient à ceux qui sont tombés...

- **M. Bouisson** : Alors, fermons les théâtres et les cafés-concerts.

- **M. le général Gallieni** : ... loin de leurs belles cités, et là où la patrie leur a demandé d'aller. Il y a certainement là un sentiment respectable et devant lequel nous devons nous incliner respectueusement (très bien ! très bien !). Informé de cette situation, je prescrivis immédiatement au général d'Amade de se rendre à Marseille afin de faire cesser ces incidents déplorables en temps de paix, inadmissibles en temps de guerre. Le général d'Amade reconnut que ces faits étaient exacts. Il prit aussitôt deux mesures : par la première il interdit la consommation des alcools exception faite des boissons hygiéniques (vin, cidre, etc.), par la seconde, il précisa et limita les heures auxquelles les militaires pouvaient fréquenter les débits, cafés et restaurants. Les mesures prises par le général d'Amade eurent un effet immédiat.

Il faut cependant reconnaître qu'il n'avait pas tenu compte de ce fait que passent à Marseille de nombreux militaires lors de leur embarquement ou de leur débarquement. Aussitôt, des instructions complémentaires furent envoyées par moi au général commandant la 15^e région et au préfet des Bouches-du-Rhône... et pour qu'il n'y ait plus d'inégalités de traitement entre les différentes régions, j'ai uniformisé les mesures prises par une nouvelle instruction du 27 janvier.

En uniformisant, « comme à Paris », Gallieni, loin d'apaiser les inquiétudes des députés, relance au contraire la polémique. Les représentants du peuple ne veulent pas d'une mesure « jacobine » et exigent « le droit à la différence ». Le président Deschanel éprouve quelques difficultés pour ramener le calme au sein de l'Assemblée.

M. Paul Laffont dénonce la distinction qui est faite entre les officiers et les simples soldats, les premiers pouvant demeurer dans les restaurants jusqu'à la fermeture, les seconds devant quitter les lieux à huit heures et demie du soir.

M. Louis Puech expose les contradictions entre les circulaires du ministre de l'Intérieur et celles du ministre de la Guerre en ce qui concerne la prohibition de l'alcool. Et il ajoute : « Vraiment, il est lamentable de voir un ministre tel que vous, un soldat glorieux, qui tout récemment encore s'est couvert de gloire (applaudissements), obligé dans les circonstances graves où nous sommes, obligé de perdre ici à son banc une journée pour discuter le point de savoir si dans ce pays de la République une et indivisible, il y a deux autorités, deux gouvernements ou un pouvoir central souverain et régulateur ».

- **M. le général Gallieni** : Depuis le jour où ces mesures ont été prises, les commissaires des gares ont rendu compte que les cas d'ivresse ont diminué

considérablement chez les permissionnaires. (vives interruptions sur les bancs du parti socialiste)

Excédé par le tumulte, le ministre de la Guerre se fait soudain plus incisif.

- **M. le général Gallieni** : Je vais vous parler franchement : j'ai été effrayé par l'ordre du jour des débitants de boissons de Marseille. J'éprouve quelques scrupules à vous lire les principaux passages de cet ordre du jour. (bruits, exclamations, interruptions à gauche)
- **M. le Président** : Enfin, il est bien permis de lire un document à la tribune. Ce n'est pas la peine d'interpeller si on ne peut pas répondre.
- **M. le général Gallieni** : Ce document a paru dans la presse. Il contient un programme contre lequel je ne saurais m'élever trop énergiquement. Le voici :

« Les débitants de boisson réunis dans une assemblée statutaire, le 14 janvier 1916, à la Brasserie du Chapitre : adressent le témoignage de leur admiration aux troupes qui, par leur endurance et leur courage indomptable, démontrent que la vitalité de la race française n'est pas amoindrie et prouvent irréfutablement que les prétendus ravages de l'alcoolisme n'ont jamais constitué un péril national (exclamations). Ils dénoncent, en la qualifiant de criminelle et d'antipatriotique, la campagne organisée par les médocastres tempérants et autres scientifiques, pour déconsidérer certains produits de notre sol et de notre industrie, et particulièrement les spiritueux. Ils signalent comme traîtres à l'union sacrée et dénoncent à la vindicte populaire ceux qui font profession d'insulter la Nation en la qualifiant de dégénérée, malgré l'héroïsme dont l'Armée fait preuve depuis dix-huit mois d'une guerre sans précédent dans l'histoire du monde... »

(Bruits divers, mouvements de protestation dans l'Assemblée).

Attendez ! « ... l'assemblée statutaire approuve pleinement l'attitude de défense énergique adoptée par son bureau, lui vote sa confiance et renouvelle son mandat. Elle proteste contre les mesures adoptées sur Marseille et le territoire de la 15^e région en ce qui concerne l'accès des militaires dans les débits, cafés, restaurants et autres établissements similaires. Elle regrette que les horaires aient été fixés par un officier général qui n'a laissé de regrets dans aucun des commandements qu'il a exercés successivement depuis le début de la guerre (exclamations à droite). Elle confirme sa résolution de persévérer dans ses efforts pour faire abroger la loi interdisant l'absinthe et les similaires. Elle décide de ne tenir aucun compte de l'arrêté dont les dispositions émanent du général d'Amade et décide d'organiser un référendum sur la période de fermeture des établissements où se débitent des boissons à consommer sur place. Signé : le Président. Marius Giraud. Conseiller municipal »

Cette fois, le tumulte atteint son paroxysme dans l'hémicycle.

- **M. Cadenat** : en se référant à cet ordre du jour, que nous n'avons pas signé, le ministre de la Guerre punit tous les permissionnaires.

- **M. Abel** : je proteste contre l'extension de ces mesures à toute la région.

Après l'absinthe, on en vient maintenant aux cinémas.

- **M. Barthe** : je proteste contre l'interdiction faite aux permissionnaires de pénétrer dans les salles de cinéma à Toulon. Je ne sais pas ce qu'ont à faire la discipline et le service en matière de cinéma. D'ailleurs, la ville dont je parle est la seule dont les cinémas sont interdits aux militaires.

- **M. le général Gallieni** : comme vous le verrez bientôt, j'ai laissé toute liberté au général commandant la 15^e région, d'accord avec les préfets, pour prendre sur place toutes les dispositions que dictent les conditions locales. Seulement, j'avais le devoir de protester contre cet ordre du jour des débitants de boissons. Je suis d'accord pour examiner avec bienveillance la question des permissionnaires afin de vous donner satisfaction, mais là où je ne suis pas d'accord avec vous, je vous le dit franchement, quand j'estime qu'il y a actuellement un véritable péril alcoolique en France.

- **M. Barthe** : pourquoi distribue t-on de l'alcool sur le front ?

- **M. le général Gallieni** : j'ai reçu une note du général en chef. Le général Joffre s'inquiète de la multiplication des débits de boissons à proximité de la zone des armées. Il veut les limiter pour maintenir la discipline dans la troupe, et il attend des instructions du Gouvernement. En résumé, ce qui m'a frappé dans cette motion des débitants de boissons marseillais, c'est qu'ils se déclarent les partisans résolus de ce poison qu'est l'absinthe... (interruptions, bruits, claquements de pupitres à gauche)

Si vous ne me laissez pas m'expliquer, je vais descendre de la tribune.

- **M. Emile Fabre** : les débitants de Marseille sont en République, ils ont bien le droit d'écrire ce qu'ils veulent.

- **M. le Président** : la République, ce n'est pas l'anarchie. La République ne consiste pas à empêcher les orateurs de parler ; le principe c'est la liberté de discussion.

- **M. le général Gallieni** : je vous ai assez montré ma bonne volonté. Je ne suis pas un homme qui a pratiqué la tribune. Vous me forcez à faire un métier qui n'est pas le mien. Lorsque je lis des déclarations comme celle des débitants de Marseille, je suis forcé de vous dire que comme ministre de la Guerre, je suis le gardien de la santé de nos soldats et j'estime que les mercantis du front et les débitants de boissons dans un grand nombre de localités de l'intérieur sont les moins intéressants des profiteurs de guerre. (applaudissements)

Mais en défendant le général d'Amade, Gallieni relance la polémique et la confusion dans l'enceinte de l'Assemblée.

- **M. Barthe** : le général d'Amade a fait assez tuer de soldats au Maroc et aux Dardanelles. Gardons les éloges pour les héros et pour ceux qui dirigent les opérations militaires.

- **M. le général Gallieni** : je maintiens ce que j'ai dit sur le général d'Amade, et je le couvre entièrement. (cris, vociférations, mouvements divers)
- **M. le Président** : M. Barthe, je vous rappelle à l'ordre, reprenez-vous et laissez parler Monsieur le ministre.
- **M. Brizon** : nous ne sommes pas à la caserne !
- **M. Bouge** (Bouches du Rhône) : vous devriez y être, vous, à la caserne !

Le général Gallieni descend de la tribune et se dirige ostensiblement vers la sortie. S'il quitte l'hémicycle, c'en est fait du gouvernement Briand et la crise ministérielle assurée. Le ministre de l'Intérieur rattrape Gallieni et le persuade de revenir à son banc. Le calme revient au sein de l'Assemblée médusée par cette scène et consternée par la réaction du général.

- **M. le général Gallieni** (de son banc) : vous savez, Messieurs, avec quel sentiment je suis venu pour la première fois dans cette enceinte. J'ai estimé qu'il était de mon devoir de marcher avec vous, car vous représentez le pays. Mais vous m'avez appelé à la tribune et vous ne m'avez pas permis de poursuivre mes explications. Maintenant, c'est fini.
- **M. Barthe** : vous avez toute notre estime.
- **M. Gasparin** : vous avez prouvé votre bonne volonté.
- **M. Cadenat** : de toutes les paroles prononcées ici, aucune n'était dirigée contre vous. Nous avons la plus grande estime et le plus profond respect pour votre personne.
- **M. Guichard** : en présence des explications fournies par monsieur le ministre de la Guerre qui nous donnent toute satisfaction pour les soldats permissionnaires, et après le juste hommage qu'il a rendu au XV^e Corps qui avait été odieusement calomnié, je renonce à la parole, en remerciant Monsieur le ministre pour ses excellentes déclarations

Les quinze orateurs inscrits pour la suite de la discussion renoncent à leur temps de parole. Une longue délibération s'ouvre ensuite pour adopter l'ordre du jour. Il n'y a pas moins de quatre projets rédigés en un style pompeux, déclamatoire ou dithyrambique. On ergote un moment pour savoir s'il faut adopter les termes « comptant sur le Gouvernement » ou bien « faisant confiance au Gouvernement ». Le Garde des Sceaux et ministre de la Justice rend un vibrant hommage au général Gallieni « *dans sa carrière, au passé comme au présent* ». Il suggère à l'Assemblée d'adopter la motion suivante :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement et approuvant les déclarations du ministre de la Guerre passe à l'ordre du jour ».

Le texte est voté à l'unanimité.

Le débat a duré plus de trois heures. Il n'a pas manqué de pittoresque. Mais il est aussi dramatique et surréaliste. Car en ce 1^{er} février 1916, nous sommes à trois

semaines du déclenchement de la terrible bataille de Verdun. Gallieni, pour sa part, a noté dans ses *Carnets* :

« Trois heures d'interpellation sur les bistrots-Chambre très houleuse-on ne veut pas me laisser parler. Je descends avant d'avoir terminé mon discours. Je prends ma serviette et je m'en vais. Malvy me court après et me ramène dans la Chambre, au bruit des applaudissements de tous. On me comble d'éloges. On veut mettre ma personne en dehors. J'ai eu tort de revenir malgré l'ordre du jour de confiance et les excuses presque qui me sont faites. Je suis las de cet indigne et horrible métier ».

Gallieni ne se remettra jamais de ces joutes parlementaires. Épuisé, malade, il décédera le 31 mai suivant à Versailles, au moment où les poilus contiennent, dans le sacrifice le plus total, la ruée de l'ennemi sur Verdun. Le Gouvernement, les Chambres, lui feront des obsèques solennelles, et il reviendra le lendemain à Saint-Raphaël, en un ultime voyage, pour recevoir l'hommage des populations méridionales et des autorités civiles et militaires, avant de reposer pour toujours au cimetière Alphonse Karr, aux côtés de son épouse, et suivant sa volonté *« tourné vers La Gabelle »*.

Quatre vingt dix ans après ces événements, observons-le bien : l'absinthe, tournant les lois, est de retour à la devanture des cavistes et des liquoristes, en Provence et ailleurs.

SOURCES

- Archives de l'Assemblée nationale. Annales des débats parlementaires.
- Musée de l'absinthe à Auvers-sur-Oise.
- Documentation : Musée des Troupes de Marine à Fréjus.
- Marc Michel : *Gallieni*, Fayard, 1989.
- Marie-Claude Delahaye, *L'absinthe, Muse des peintres*, L'Amateur éditeur, 1999.
- Judith Cladel : *Le général Gallieni*, librairie militaire Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1916.



Chantilly, 29 décembre 1915. Le général Joffre, commandant en chef, accueille au grand quartier général le ministre de la Guerre, le général Gallieni.
(Collection P. Lepage)



**29/12/1915 - CHANTILLY - LE PRÉSIDENT POINCARÉ
LE Gal. JOFFRE, LE Gal. GALLIENI (MINISTRE DE LA GUERRE)
ET A. BRIAND, ENTRENT DANS LA VILLA POIRET**

Correspondance des armées.
 de Général
 Gallieni

Paris
 3 1 18

L'Intendant g^e Lallier du Coudray
 V^e armée.
 Section Costel n^o 3.

Paris, 3.1.18.
 Mon, mon cher du Coudray,
 Je vous remercie de vos
 bonnes applications.
 Général Gallieni
 Gouverneur Militaire de Paris
 Vous saluez la grande affection,
 que j'ai pour vous. ou me

J'espère toujours mon armée
 d'absorber, mais, je ne crois pas
 que l'un trouvera facilement le
 terrain pour la constituer. Nous
 ne pouvons cependant rester
 toujours immobiles ainsi. Enfin,
 1818 nous espérons certains de nos succès.
 Toujours affecté
 Gallieni

Lettre de Gallieni à l'intendant général Lallier du Coudray, son ami

Communication du colonel Massip, ancien conservateur
 du Musée des troupes de Marine à Fréjus.